

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Katherine Maltais

<https://www.cadre21.org/membres/aaf13cbd6ba04fc9d2908367>

Date d'obtention : 2022-01-11 15:47:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle vient en aide aux victimes et tout autres personnes impliquées dans une situation de sextage.
Lors d'un acte malveillant on doit contacter le service de police le plus rapidement possible
La trousse uniformise nos interventions, limites les conséquences, prise en charge rapide...

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de savoir comment enligner mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas porter de jugement

être bienveillante et sécurisé le jeune

Ne de pas voir les photos pour ne pas être impliqué dans de la pornographie juvénile.